



FNASCE
couleur passion

57^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**de la Fédération nationale des associations
sportives, culturelles et d'entraide**

15 et 16 mai 2025

Longeville-sur-Mer (85)

Rapport moral

Fédération Nationale des Associations Sportives, Culturelles et d'Entraide (FNASCE)

Ministères Aménagement du territoire et Transition écologique

Grande Arche paroi Sud – 92055 La Défense cedex

Tél. : 01 40 81 32 88 – **Courriel** : fnasce@i-carre.net – **Site** : www.fnasce.org

Association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Association reconnue d'utilité publique par décret du 20 août 2015

RAPPORT MORAL

57^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 15 et 16 mai 2025 - Longeville-sur-Mer

Mesdames, Messieurs, les président·e·s d'ASCE
Mesdames, Messieurs les représentant·e·s d'ASCE
Cher·e·s ami·e·s,

Merci à vous pour votre présence lors de cette 57^e assemblée de la FNASCE, instants privilégiés pour l'ensemble de notre mouvement afin de nous retrouver lors de rencontres si importantes et placées sous le signe de la convivialité.

Ce rapport moral, porté à votre attention lors de cette 57^e assemblée générale, est un acte dont le formalisme est rendu obligatoire, comme pour toute association régie par la loi 1901.

Il a pour but de vous présenter le bilan des actions diversifiées et menées tout au long de l'année 2024. Il est complété par le bilan financier 2024 et les rapports d'activités présentés par les responsables de secteurs. Ce rapport se veut être une introduction aux débats, aux échanges pour écrire ensemble nos projets, notre avenir.

C'est grâce à l'engagement de nos associations et de nos bénévoles qui portent nos projets, que l'année 2024 a été d'une très grande richesse.

Soyons toutes et tous fier·e·s de porter les valeurs de notre mouvement..



Relations avec l'administration de nos ministères et l'action sociale interministérielle

Administration centrale de nos ministères

Le 25 janvier, M. Jacques Clément, directeur des ressources humaines de nos ministères, et en présence de la direction des politiques sociales, de la prévention et des pensions, nous a notifié notre subvention ministérielle et a renouvelé son attachement à notre mouvement.

Action sociale interministérielle

- Afin de poursuivre et développer nos valeurs d'entraide et de solidarité, nous avons présenté, à notre demande, notre mouvement au **réseau des conseillers techniques sociaux** du ministère, le 27 mars. L'objectif était de leur permettre de mieux identifier nos actions : séjours gratuits, aides financières, dispositifs d'accompagnement. Nous avons également présenté la mise en place des tarifs différenciés dans l'attribution des séjours dans les unités d'accueil, en privilégiant les familles aux revenus les plus modestes.
- La FNASCE a poursuivi sa volonté de conforter sa position d'acteur social au sein de nos ministères, en participant aux diverses instances : séances plénières et commissions CCAS, COPAS, CRCAS, CLAS.

À ce titre, la FNASCE a été conviée à participer aux négociations portant sur les protocoles relatifs à l'action sociale de l'État.

Comité Central d'Action Sociale - CCAS

Dans le cadre de la représentation de la FNASCE, au sein du CCAS, Michèle Jossier (titulaire) et Stéphane Vachet (suppléant) ont participé aux séances plénières et aux réunions des commissions n°1 « Animation » et n°4 « Actions Collectives ».

Bruna Chanel Olive a participé aux réunions de la commission n°3 « Budget » en qualité d'experte.



La présence de la FNASCE lors de ces réunions est importante, car elle permet de valoriser nos actions, d'apporter des réponses à des questions des représentants des organisations syndicales et de solliciter l'administration centrale sur des points d'actualité.

Comité pour l'Action Sociale du CEREMA – COPAS

Sébastien Lagache, agent CEREMA en poste aux Ponts de Cé (49), a assisté aux réunions du COPAS, en qualité de représentant de la FNASCE.

Comité de Gestion des Centre des Vacances – CGCV

La FNASCE, représentée par sa présidente, a assisté à l'assemblée générale du CGCV qui s'est tenue le 19 juin au centre Vendéole de Longeville-sur-Mer (85).

La richesse de nos valeurs respectives et communes, le renforcement des liens de notre partenariat ont été salués par Stéphane Suteau, son président.

Déploiement local de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs – CPO – FNASCE / MTECT

Lors de l'année 2024, plusieurs ASCE ont été confrontées à de nombreux obstacles pour obtenir la validation de leurs conventions locales, et ce malgré la mise à disposition d'une convention locale cadre type, intégrée en annexe de la CPO.

Les points bloquants portent notamment sur :

- les notions de décharges de services, d'ordres de mission avec ou sans frais
- les moyens de fonctionnement
- les moyens financiers
- la gestion du patrimoine immobilier « État »

Dès connaissance, la FNASCE fait remonter les difficultés sur le déploiement des conventions locales auprès des services RH de l'administration centrale afin d'interagir auprès des services de l'État.

Malgré tout, quelques ASCE restent en difficulté avec des conséquences sur leurs actions et sur la mobilisation de leurs responsables.

Conventions d'objectifs avec les établissements publics

Voies Navigables de France – VNF

Afin de ne pas bloquer les négociations pour une revalorisation des dotations financières, sur la base du calcul identique à la CPO ministérielle, il a été convenu de signer une nouvelle convention nationale entre la FNASCE et VNF couvrant l'année 2024 (signature le 4 juin 2024)

Le montant versé à la FNASCE a été réévalué à hauteur de 10 000 €.

À rédaction de ce rapport moral, la nouvelle convention 2025 – 2028 n'est toujours pas signé.

École Nationale Supérieure Maritime - ENSM

La convention entre la FNASCE et l'ENSM a été signée le 25 octobre 2024.

L'ENSM étant répartie sur 4 sites sur le territoire national : Marseille, Nantes, Saint-Malo et Le Havre (siège de l'Etablissement Public), une réunion a été proposée aux président.e.s des ASCE 13 – 35 – 44 et 76 afin de leur présenter cette nouvelle convention et échanger sur les actions pouvant être proposées au bénéfice des agents de l'EP afin qu'ils prennent leur adhésion.

Compte-tenu des spécificités d'organisation territoriale de l'ENSM, le mode de déploiement de l'information reste à adapter sur les différents sites de l'ENSM (création de relais / correspondants sur les sites).



Projet de partenariat avec l'APAS – Association Pour l'Action Sociale à l'Office Nationale des Forêts

Suite à des échanges entre les présidents de la FNASCE et de l'association APAS (agents ONF), il a été convenu une 1^{re} rencontre entre nos 2 associations le 28 novembre, afin d'échanger sur les possibilités de mettre en place un partenariat associatif.

Lors de cette réunion, les 2 associations ont présenté leurs actions, leurs organisations, leurs structurations avec un zoom sur les unités d'accueil «État», l'association APAS ayant en gestion 123 maisons forestières de vacances, réparties sur tout le territoire.

À l'issue de cette rencontre, il a été convenu que chaque association s'engageait à faire un retour auprès de ces comités directeurs respectifs et de proposer de poursuivre les échanges.

Une nouvelle rencontre va être programmée lors du 2^e trimestre 2025.

Nouveaux statuts et règlement intérieur

Lors de notre précédent congrès, j'émettais l'espoir de voir enfin la publication de nos nouveaux statuts et règlement intérieur après près de 4 années de travail, rendu complexe par la multiplicité d'interlocuteurs du Ministère de l'Intérieur.

Les nouveaux statuts de la FNASCE ont été approuvés par arrêté le 16 décembre 2024 et publiés au Journal Officiel le 20 décembre 2024.

Merci aux membres de la commission statutaire « Fonctionnement -Prospectives - Conseils », à Laurent Franc et à Roland Bigorre pour leur précieux investissement qui ont permis l'aboutissement de ces actes.

Vie du Comité Directeur Fédéral de la FNASCE

- Durant l'année 2024, le comité directeur fédéral de la FNASCE s'est réuni essentiellement en présentiel. Je remercie les représentants des URASCE pour leur participation à ces réunions.
 - les 17 et 18 janvier à La Défense (92) ;
 - les 6 et 7 février dans le cadre du séminaire CD-PU/VPU à Issoire (63) ;
 - les 13 et 14 mars à La Défense (92) ;
 - le 18 avril à La Défense (92) et en visioconférence ;
 - le 7 mai en visioconférence ;
 - le 28 mai à Ronces Les Bains (17) dans le cadre de la 56^e assemblée générale de la FNASCE ;
 - les 26 et 27 juin à Angers (49) ;
 - le 11 juillet en visioconférence ;
 - les 11 et 12 septembre à La Défense (92) ;
 - les 1^{er} et 2 octobre dans le cadre du séminaire CD-PU/VPU à Lyon (69) ;
 - les 27 et 28 novembre à La Défense (92) ;
 - le 19 décembre en visioconférence.
- Sur invitations, des membres du CDF ont assisté à des assemblées générales d'ASCE et d'URASCE.
- La FNASCE a continué à accompagner, à leurs demandes, les ASCE sur le devenir de leurs unités d'accueil « biens État » mises à disposition,
- M. Sylvain Joblon a démissionné du comité directeur fédéral de la FNASCE pour raisons professionnelles en septembre.
- M. Roland Bigorre a souhaité quitter ses fonctions de 1^{er} vice-président de la FNASCE en novembre.
- Le comité directeur fédéral a été informé du jugement du tribunal de Nanterre du 13 septembre 2024 de l'annulation de la décision de radiation temporaire de M. Patrick Bonnin du comité directeur fédéral pour défaut de notification d'une décision motivée et formalisée par courrier, et ordonnant sa réintégration



immédiate.

Ce jugement n'ayant pas remis en cause les motifs retenus à l'encontre de M. Patrick Bonnin qui ont motivé le lancement de la procédure de radiation, les griefs retenus entre le 28 juillet 2021 et le 19 septembre 2022, subsistants, une nouvelle procédure disciplinaire de radiation a été lancée.

Lors de sa séance plénière du 27 novembre, après avoir entendu M. Patrick Bonnin, la majorité des deux tiers des membres du comité directeur fédéral a voté sa radiation à caractère définitif.

Gestion des agents mis à disposition, MAD de la FNASCE

- L'année 2024 a été marquée par les départs en retraite au cours du 1^{er} semestre, au sein du bureau administratif de la FNASCE, d'Anaïs DUPAS, cheffe de bureau, et de Christine CALIFE, secrétaire.

Ces 2 départs et leur non-remplacement ont grandement impacté nos organisations, générant une nouvelle organisation du bureau administratif : la fermeture de la permanence les vendredis et durant les périodes des Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques, la répartition des missions de secrétariat auprès des 4 agents en poste au plot I. Bruna Chanel Olive et Sandrine Balaicourt ont repris la gestion des unités d'accueil de la FNASCE situées à Paris. La présidente de la FNASCE a repris les missions de la cheffe de bureau.

Je tiens à remercier toute cette équipe qui a su relever ce challenge, grâce à son engagement, malgré une situation très dégradée, et a permis de préserver l'ensemble des missions dévolues au bureau administratif de la FNASCE.

- L'année 2024 a également été marquée par le remplacement de 4 MAD :
 - ➔ ASCE 13 : Mme Sandrine Durando ;
 - ➔ ASCE 66 : Mme Véronique Bardy ;
 - ➔ ASCE 75 AC : Mme Melody Maurice et Mme Cassandra Maillard.

Partenaires financiers

Les contrats de partenariats financiers ont été de nouveau négociés et ont été renouvelés pour une période d'un an, sans tacite reconduction.

Garantie Mutuelle des Fonctionnaires (GMF)

Le nouveau contrat de partenariat a été signé le 29 février 2024.

Le montant de la subvention s'est élevé à 20 400 € avec une nouvelle répartition des sommes allouées selon les activités :

- Dotation générale : 15 000 € ;
- Congrès : 1 000 € ;
- Activités sportives : 1 500 € pour l'aide aux challenges et 900 € pour les récompenses ;
- Activités culturelles : 500 € pour l'aide au rallye culturel ;
- Entraide : 1 500 € pour l'achat de séjours gratuits.

Banque Fédérale Mutualiste (BFM)

Le nouveau contrat de partenariat a été signé le 23 mai 2024.

La BFM a maintenu son partenariat et ses modalités de contribution avec la FNASCE, avec une dotation financière s'élevant à 12 000 €, répartie comme suit :

- 9 000 € pour le budget général ;
- 1 200 € pour l'Entraide (achat de séjours gratuits) ;
- 800 € pour le secteur Culture ;
- 1 000 € pour le secteur Sport (à répartir sur 3 manifestations sportives).



Formation : Conseils et Appuis aux Responsables Associatifs – CARA

Nous avons continué à proposer cette action de formation à destination des responsables associatifs, ayant pour but de faire connaître les responsabilités des élus des ASCE et des URASCE, l'environnement associatif, d'apporter des conseils dans la gestion d'une association et de mieux s'approprier leurs missions.

Lors de l'année 2024, nous avons organisé 4 sessions de formation :

- les 20 et 21 mars à La Défense – session à destination de l'ensemble des agents mis à disposition ;
- les 23 et 24 septembre à Montauban ;
- les 16 et 17 octobre à Arras ;
- les 2 et 3 décembre à Niort.

Merci aux responsables locaux des ASCE pour leur accueil et l'organisation de ces formations , qui sont également des temps forts de cohésion.

Rencontre des gestionnaires des Unités d'Accueil

Afin de répondre à des attentes légitimes des gestionnaires d'unités d'accueil, une rencontre a eu lieu les 3 et 4 avril sur le site de Keravel à ERDEVEN (56) en présence des commissions permanentes « Action sociale » et « Affaires immobilières ».

Lors de cette rencontre, un point sur le lancement du nouveau logiciel OLGUA a été effectué avec la participation de la société ALPHALIVES.

Un programme dense était proposé aux 65 participants représentant 35 ASCE :

- la gestion des unités d'accueil ;
- la gestion des séjours gratuits ;
- le report de la date d'attribution des séjours d'été ;
- les aides aux travaux pour les UA ;
- le fonds de solidarité pour l'acquisition en bien propre d'une nouvelle UA ;
- la constitution d'un dossier de demande d'aide ;
- l'enquête des biens « État » ;
- les assurances et les taxes des UA ;
- l'accessibilité des UA.

Poursuite et développement de nos valeurs d'entraide et de solidarité

Dans la présentation des rapports d'activités des différents secteurs, vous retrouverez la richesse et la diversité des actions proposées aux adhérents, avec un socle commun l'entraide et la solidarité.

Il est important de faire un zoom sur quelques données :

➔ Des demandes de séjours gratuits en hausse :

176 familles ont bénéficié de séjours gratuits, au bénéfice de 542 personnes dont 310 enfants

➔ Des aides financières individuelles pour un montant de 10 355 € :

- aides au transport : 8 308 € ;
- aides aux séjours en colonies de vacances CGCV : 2 047 €.

➔ Des demandes de bénéfice d'attribution de séjours en UA (hors séjours gratuits)

- 19 142 demandes enregistrées sur le logiciel OLGUA ;
- 6 283 familles se sont vues attribuer une séjour.



➔ **Un soutien financier des ASCE ayant en gestion des biens « État » et/ou propriétaire de biens propres pour un montant de 117 455 € :**

- aides à la rénovation pour un montant de 97 455 € au bénéfice de 13 ASCE ;
- aides à l'acquisition d'un bien pour un montant de 20 000 € pour une ASCE.

Déclenchement de la solidarité auprès de l'ASCE 976 – Mayotte suite à la tempête CHIDO

Dès le lendemain de la tempête qui a ravagé l'île de Mayotte, le 16 décembre 2024, la FNASCE a lancé une cagnotte en ligne et déclenché le fonds de solidarité « catastrophe naturelle » auprès des ASCE, avec la répartition suivante : 1 moitié FNASCE, 1 moitié ASCE sur la base de 0,50 €.



Pour conclure le présent rapport moral, dernier rapport moral pour moi, en qualité de présidente de la FNASCE, je tiens à adresser mes remerciements aux :

- membres du comité directeur fédéral ;
- agents mis à disposition du bureau de Paris et de Nice pour leur implication, leur responsabilité et leur disponibilité ;
- responsables des ASCE et des URASCE, aux responsables d'activités, à nos bénévoles pour leur engagement et leur dynamisme ;
- services de l'administration centrale pour leur soutien et leur attachement à notre mouvement ;
- partenaires pour leur accompagnement.

C'est grâce à votre engagement, votre soutien que nous œuvrons toutes et tous avec le même objectif, celui de regarder l'avenir de notre mouvement avec confiance et optimisme pour poursuivre son rayonnement et son développement et ce dans l'intérêt de nos adhérents.

La vie est une mosaïque de couleurs

Tous ensemble, continuons à porter nos couleurs PASSION

Merci pour votre attention

Le 2 avril 2025

Michèle JOSSIER
Présidente de la FNASCE

